

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal 6  
En exercice 11  
Ayant pris part au Vote 6

**Date de Convocation** : 21/04/2023

L'an deux mille vingt trois, jeudi 27 avril à 09h00, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GOURIN, Maire.

**Etaient présents** : Mme Marlène TATIGNEY - M. Vicente HERVAS  
M. Mathieu HOULET - Mme Anne THIPHINEAU  
Mme Catherine GOGUIER

**Etait (ent) absent(s)** : Mme Stéphanie DAUPHIN - M. Patrick DELCROIX - Mme Céline VANDAL  
M. Franck MASSIOT - M. François BAUDRON

**Secrétaire de séance** : **M. Mathieu HOULET**

## **ORDRE DU JOUR                      Session Ordinaire**

1. Approbation séance du 04 avril 2023
2. Vote des taxes – Annule et remplace

### **1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2023**

Le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023. Aucune remarque n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2°) VOTE DES TAXES 2023**

DELIBERATION N° 13 2023  
**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°05\_2023**

**Objet de la délibération: Vote des taxes.**

Le Maire informe que suite aux remarques des services de l'Etat, le taux de la taxe d'habitation portant sur les résidences secondaires précédemment voté ne peut excéder 7,18%.

Il convient donc de procéder à l'annulation de la délibération N°05\_2023 du 04 avril 2023 et proposer au vote de l'Assemblée à nouveau.

Le Maire précise que les taux d'imposition proposés pour l'année 2023, sont :

Taxe foncière :	35,00 %
Taxe foncière (non bâti) :	39,00 %
Taxe d'habitation résidence secondaire :	7,18 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.

Séance levée à 09h20.